



Deuxième petite question

Par Guigui25

Bonsoir

Existe-t-il, dans un ordre juridique positif purgé de toute considération morale, politique, religieuse, sociologique ou historique, un critère exclusivement juridique permettant d'établir objectivement qu'une norme est invalide lorsque toutes les autorités compétentes la reconnaissent comme valide ?

Merci

Par Nihilscio

Bonjour,

Il y a des normes internationales, les unes reconnues par tous les Etats, comme la prohibition de l'esclavage, d'autres plus ou moins admises. Par exemple l'Arabie Saoudite a ratifié la convention internationale sur les droits de l'homme mais avec la réserve qu'elle n'adhère pas à ce qui n'est pas conforme à la charia. Quant à la prohibition de l'esclavage ou d'autres principes de base, il y a de l'hypocrisie. Par exemple la Mauritanie l'a abolie à plusieurs reprises. Comprendre qu'elle n'y parvient pas réellement ou qu'elle n'est pas suffisamment déterminée à mettre en pratique ce à quoi elle adhère officiellement.

Il n'existe pas d'autorité supra-nationale si ce n'est le Conseil de sécurité qui est très loin d'être un supra-gouvernement.